***Conseil municipal du 24 juin2021***

Jeudi 24 juin 2021 se tient le conseil municipal de Francheville, encore et toujours en visioconférence ...

Plusieurs délibérations seront adoptées. Vous trouverez ci-dessous les plus significatives, avec, pour certaines d'entre elles, notre avis sur le sujet.

Délibérations significatives :

**Délibérations Cadre de vie**

* **Projet GR 169** qui traverse la commune (liaison entre les forts de la Métropole)
* Périmètre de **sauvegarde du commerce** et de l’artisanat dans les 4 quartiers. Permettrait à la commune de mieux contrôler l’installation de commerce.

Notre avis : nécessaire, à condition de prévoir un budget pour acheter des commerces vacants et de les revendre pour les activités souhaitées.

* **Achat de la licence IV** de l’auberge de la Vallée pour aider l’installation d’un futur bar/ restaurant sur un des quartiers.
* Demande de **modification du PLU H** : protection du parc d’activité actuel de Bel Air. Préemption possible de chemins privés de Bel Air pour une éventuelle transversale à moyen terme entre la Table de Pierre et le chemin de Aubépines.

Notre avis: d'accord sur le principe de pouvoir mieux contrôler les déplacements dans le quartier. Mais igilance sur des flux de voitures supplémentaires à l’intérieur du quartier.

**Délibération Education / solidarité**

* Conclusion **Marché de la restauration** : scolaire 40% de bio 4 composantes – CCAS 20% de bio et 6 composantes.

Notre avis: d'accord pour la progression de la part de bio et de local après un travail très approfondi des services. Juste dommage de ne pas prévoir un jour de repas végétarien.

* **Accompagnement scolaire** :

Notre avis sur l'accompagnement sports : offre bien répartie sur 7 activités, avec des clubs et du personnel de Francheville bien sollicités. Volume d’heures stable et suffisant.

Notre avis sur l'accompagnement musical : offre de qualité, mais uniquement 3h par semaine par groupe scolaire. Volume très insuffisant, divisé par 3 en dix ans. Manque de projets financés en particulier avec l’école de musique.

Organisation d’un **séjour d’été** pour les 7-12 ans et les 12-16 ans, pendant une semaine en multi-activités. Qualité et prise en charge très satisfaisantes.

**Délibérations Ressources :**

Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles à usage d’habitation à 40 % pendant 2 ans,alignement avec le taux des constructions à usage commercial ou professionnel.

Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l’année 2022 pour tout support publicitaire, enseignes et pré-enseignes. Reconduction des tarifs pratiqués en 2021. Cette taxe vise à lutter contre la pollution visuelle en régulant l’affichage publicitaire sur la commune.

**Délibération Animation :**

Renouvellement des mécénats/partenariats avec le Garage FAHY, Carrefour et le domaine Saint Joseph et fixation des subventions/avantages en nature/contrepartie

**Questions diverses :**

Voici les questions diverses des élu(e)s Demain Francheville Respire :

- A propos de la nécessité de construire une nouvelle école à BEL AIR lors de ce mandat : Quelles sont les échéances du blocage du foncier de Bel Air par la Métropole ? Et que peut prévoir la commune si le blocage devait durer longtemps ?

- A propos du centre d'hébergement d'urgence : Quelle concertation avez-vous avec ARMADAM pour l'accueil des enfants dans nos écoles l'année prochaine ? Quelle anticipation faites-vous ?

Quelles informations sur la suite du projet d'hébergement à Charial avez-vous, géré cette fois par Notre Dame des Sans Abris ?

- A propos de la résidence LE GRILLON mise en cage : Nous sommes interpellés avec insistance par plusieurs habitants de la copropriété du Grillon à propos d'un projet à l'étude du Conseil syndical sur la pose de barrières visant à clore complètement le lotissement. Il appartient aux propriétaires de se déterminer sur ce point d'ordre privé et on peut comprendre que vis à vis des risques de vol, voire de parcours rodéo, les habitants du Grillon s'interrogent sur cette fermeture. Mais la multiplicité des usages et des cheminements, ainsi que la coutume, ne rendent-ils pas ce problème aussi public ? Les accès les plus directs au Parc municipal du Grillon, et en particulier à son espace canin, et aux tennis municipaux du Jardin des Colombes, seraient de facto supprimés pour les non-résidents. La fréquentation des personnels de santé (médecins, kinés) serait plus complexe pour la clientèle. Le passage piéton entre les lotissements du Grillon et du Jardin des Colombes ne serait également sans doute plus possible.

La Mairie envisage-t-elle d'engager un échange avec le Conseil syndical du Grillon, voire de faciliter une médiation ou une recherche de compromis entre les propriétaires et locataires du Grillon, voire entre ceux-ci et les copropriétaires du Jardin des Colombes ?